

LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS : AUCUN REcul, AUCUNE CONCESSION!

Depuis le début des négociations, en novembre dernier, les comités de négociation ont tenu une centaine de réunions avec l'employeur. Nos longues et nombreuses discussions ont porté sur bien des enjeux et se sont toujours déroulées en toute franchise.

Il faut le dire : nos principales revendications ont peu progressé. L'employeur n'a pas répondu à notre revendication visant à mettre fin à la séparation du tri et de la livraison. Il n'affiche aucun intérêt à remettre en place les congés de maladie ni à accorder aux FFRS les valeurs de temps octroyées aux factrices et facteurs urbains pour accomplir le même travail que ces derniers. Pour ces deux revendications, les parties défendent des positions très éloignées.

L'employeur s'octroie toujours des primes, mais se lamente à propos des pertes financières qu'il subit. Cependant, en ce qui nous concerne, il n'a qu'une seule idée en tête : nous imposer des reculs.

Voici la courte liste de ce qu'il nous demande :

- **Régime de retraite à deux paliers** : les nouveaux membres devraient participer à un régime de retraite à cotisations déterminées;
- **Régime d'avantages sociaux « flexible »** : les primes les plus élevées viseraient les membres dont les besoins sont les plus grands;
- **Fin de la titularité des itinéraires** : les factrices et facteurs n'auraient plus de secteur de livraison fixe;
- **Utilisation de données télématiques par l'employeur pour imposer des mesures disciplinaires aux factrices, facteurs et FFRS**;
- **Suppression du congé de récupération des travailleurs et travailleuses de nuit**;
- **Période bloquée correspondant à la période de pointe des Fêtes sur le calendrier des congés annuels du groupe 2 et sur celui des FFRS**;

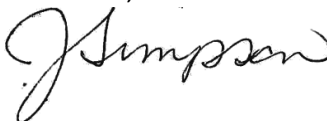
- **Suppression du taux majoré du double des heures supplémentaires à partir de la troisième heure**;
- **Suppression du congé de mariage**;
- **Suppression de la période de 5 minutes pour le lavage des mains**;
- **Congé annuel réduit pour les employés et employés nouvellement embauchés**;
- **Suppression de la protection prévue à l'annexe « I » visant les comptoirs de vente au détail**, ce qui permettrait à Postes Canada de fermer ses points de service;
- **Suppression de l'annexe « CC »**, ce qui permettrait à Postes Canada d'apporter des changements au SMIFF et au SOSTCSP sans l'accord du Syndicat.

Ne vous y trompez pas : l'employeur a lancé une attaque visant les droits et les avantages sociaux que nous avons obtenus à l'issue de nombreuses luttes. Ce qu'il propose est inacceptable.

Au fil des semaines et des mois à venir, les comités de négociation auront besoin de l'appui de chaque membre du Syndicat. Faisons entendre clairement à Postes Canada notre mécontentement dans toutes ses installations : **Aucun recul, aucune concession!**

Les parties poursuivent leurs discussions à la table de négociation. Pour obtenir des mises à jour sur les négociations et d'autres nouvelles du Syndicat par courriel, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

